L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL —NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 19 JUIN 1849.

Imprimé et publié par MAGNE & WEISSE.
No. 83 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS: MARDI MATIN, 19 JUIN 1849.

AVIS.

☞ PERSONNE n'est autorisé à recevoir ou acquitter aucun compte pour les propriétaires de l'Abeille excepté M. E. Duvergez, notre teneur de livres, et MM. E. Morton, Quirk et De La Neuville, nos collecteurs.
Nouvelle-Orléans, 3 avril 1849.
MAGNE & WEISSE.

TICKET WHIG.

GOUVERNEUR:
ALEXANDRE DECLOUET.

LIEUTENANT GOUVERNEUR:
DUNCAN F. KENNER.

AUDITEUR DES COMPTES:
LOUIS BORDELON.

CONGRÈS.
PREMIER DISTRICT:
O. P. JACKSON.
DEUXIEME DISTRICT.
CHARLES M. CONRAD.

Les Gardes de Chalmette—Les FILLMORE RANGERS produisent un peu sur nos adversaires l'effet de la tête de Méduse. Les voilà tout ahuris et qui crient aux *Chalmette Guards* de venir à la rescousse. Nous espérons que l'excellent capitaine des *gardes*, qui pour être locofoco n'en est pas moins un de nos meilleurs amis et un des jeunes gens d'avenir que possède notre ville, voudra bien répondre au pressant appel qu'on lui est adressé. Il faut aux whigs un peu d'opposition pour aiguillonner leur ardeur et rehausser le prix de la victoire qu'ils se proposent de remporter en novembre prochain.

L'INONDATION.

On sait déjà que, grâce au canal d'écoulement creusé par M. Communy dans la rue Bassin, l'eau s'est entièrement retirée de la vieille ville. Nous espérons que l'excellent ingénieur que l'on a venu de nommer étendra sa sollicitude à la partie supérieure du faubourg Tremé et aidera pour les rues qui sont encore inondées à se trouver, comme déjà en un si heureux résultat. Tout le quartier compris entre les rues du Canal, du Bassin, Carondelet et Claiborne peut être facilement rendu à la circulation.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES
TRANSMISES A L'ABEILLE.
ARRIVÉE DU CAMBRIA.
Nouvelles d'Europe d'une semaine plus récentes.

Le service de la ligne télégraphique du Sud n'est pas encore rétabli. Il y a quelque part dans le Sud une solution de continuité que l'on n'a pas découverte et qui suspend toute communication entre Montgomery et la Nouvelle-Orléans. Les dépêches suivantes ont été confiées à la poste dans la première de ces villes et nous sont parvenues hier matin. Elles nous annoncent l'arrivée du *Cambria* avec des nouvelles d'Europe de sept jours plus récentes. Une partie des nouvelles commerciales que le steamer a apportées nous a été transmise. Notre correspondant nous promet d'autres avis, politiques sans doute, que nous recevrons probablement aujourd'hui.

PREMIÈRE DÉPÊCHE.

Baltimore, 14 juin.

Nous venons d'apprendre que le steamer est arrivé. Les nouvelles vous seront transmises immédiatement.

DEUXIÈME DÉPÊCHE.

Baltimore, 14 juin.

Le steamer *Cambria* est entré dans le port de Halifax, mercredi, le 13 courant, à midi. Il avait soixante-neuf passagers.

Les nouvelles de Londres vont jusqu'au 1er juin. Les affaires s'améliorent dans cette ville et les capitaux sont abondans sur la place. Les consolidés étaient cotés à 90 1/4 et 91 3/4. Les actions de banque ont fermé à 193 1/2. Les valeurs américaines sont en demande. La rente publique est à 10 1/2 de prime.

Les derniers avis de Liverpool sont du 2 juin jour du départ du steamer. A cette date le marché aux farines était languissant et les transactions n'étaient pas assez restreintes. Les farines ... étaient cotées ... 23 s. et 23 s. 6 d. Les grains avaient augmenté de valeur. Le coton fair Upland commandait 4 3/8.

Il y avait peu d'activité sur le marché du Havre et les prix se maintenaient fermes aux dernières cotes.

Préparez vous à recevoir d'autres avis incessamment.

TROISIÈME DÉPÊCHE.

Baltimore, 14 juin.

Le texte de nominations diplomatiques, voici une liste authentique qui circule aujourd'hui et qui vient de nous être publiée officiellement:

ALEXANDRE McCLUNG, du Mississipi, chargé d'affaires en Bolivie.

GEORGE P. MARSH, du Vermont, ministre à Constantinople.

T. W. CHINN, de la Louisiane, chargé d'affaires près le gouvernement des deux Siciles.

J. C. B. DAVIS, du Massachusetts, secrétaire d'ambassade à Londres.

EDWARD KENT, du Maine, consul à Rio Janeiro.

Le magnifique panorama de Donovan représentant nos principales batailles au Mexique, a été détruit la nuit dernière par les flammes, à Richmond, dans la Virginie.

QUATRIÈME DÉPÊCHE.

Nous avons reçu hier soir la dépêche dont parle plus haut notre correspondant et que nous n'attendions qu'aujourd'hui. Elle est extrêmement intéressante. On verra que la nouvelle assemblée de France, installée le 28 mai, a débuté d'une manière quelque peu tragique. Une allocution de son président d'âge (M. Raspail probablement), allocution maladroite, si nous comprenons bien les termes de notre dépêche, a soulevé une véritable tempête sur tous les bancs, et les choses menaçaient de prendre une tournure des plus graves, lorsque le président a fait amende honorable et est parvenu à calmer l'orage à force d'explications. M. Raspail n'est bien le président dont il est question, il était, on se le rappelle, président de la Chambre des Députés sous le ministère Villèle.

Baltimore, 14 juin.

FRANCE—Assemblée Législative—Séance du 28 mai—Les Français et les Romains—Retraite des Napolitains—Guerre du Danemark—Intervention russe—Mouvement des Hongrois—Irlande.

FRANCE.

Les radicaux sont au nombre de 210 à 240 dans la nouvelle assemblée de France.

Le projet d'amnistie, qui eût eu pour effet de rendre à la liberté un grand nombre des insurgés de juin, a été rejeté à une majorité de cinq voix.

Le duc d'Aumale a été élu à l'Assemblée, probablement par l'Algérie, mais la chambre a déclaré que le prince était inéligible à cause du décret de bannissement qui le frappe.

L'assemblée législative, qui succède à la Constituante, s'est réunie le 28 mai. Le président d'âge nommé provisoirement a provoqué de vives colères sur la plupart des bancs pour s'être exprimé avec trop peu de ménagement sur les intrigues vraies ou fausses des democrates-socialistes et sur les dangers qui pouvaient en résulter pour la France. Il a prononcé les mots d'émeutes, de complots. Vous employez un langage séditieux, lui a-t-on crié, et aussitôt un grand nombre de membres ont manifesté l'intention de se retirer de l'enceinte de la Chambre. Quatre secrétaires se sont levés en même temps et ont déclaré qu'ils donnaient leur démission. Le président, effrayé de la tournure que prenaient les choses, s'est empressé d'expliquer ses paroles et de retirer les expressions blessantes dont il avait pu se servir. Cette explication a ramené le calme sur les bancs.

ITALIE.

Les Français ne sont pas entrés à Rome. Bien que les triumvirs leur interdisent l'entrée de cette ville, les soldats commandés par le général Oudinot semblent pleins de sympathies pour les héroïques défenseurs de la capitale chrétienne.

L'envoyé extraordinaire qui s'est rendu à Rome, au nom du gouvernement français, pour donner à l'expédition son véritable but, a complètement échoué dans ses négociations.

Les maladies se sont déclarées dans l'armée du général Oudinot et augmentent le mécontentement des soldats.

Les Napolitains se sont retirés du territoire romain.

Les Autrichiens n'ont fait aucune nouvelle tentative en Italie.

DANEMARK.

La guerre du Danemark n'est pas encore terminée. La ville de Frederika a été prise par les Prussiens. Une flotte russe a fait son apparition dans les eaux du Danemark.

ALLEMAGNE.

Les nouvelles d'Allemagne n'offrent pas un très vif intérêt. Les commotions civiles sont toujours à l'ordre du jour.

GUERRE DE HONGRIE.

Rien de décisif en Hongrie. Les armées coalisées de la Russie et de l'Autriche continuent à s'avancer sur le territoire des insurgés. Les Hongrois, de leur côté, se retirent lentement dans l'intérieur du pays où ils se proposent de prendre l'offensive. Cette manœuvre est très habile. Ils se sont emparés de Bude. Fiume, ville extrêmement fortifiée et le seul port de mer de la Hongrie, est tombé entre les mains des Magyars.

ANGLETERRE ET IRLANDE.

Le parlement anglais n'a pris aucune mesure relativement aux affaires du Canada.

On croit que la reine fera grâce aux prisonniers d'État condamnés à la peine de mort.

Les nouvelles de l'Irlande sont déplorables. La plus profonde misère règne d'un bout à l'autre de cette île. On y meurt littéralement de faim. On a vu des malheureux dévorer des cadavres que la mer avait rejetés sur le rivage.

Le choléra a fait sa réapparition à Londres.

LE FALCON.—Ce steamer partira de New-York pour Chagres, le 28 de ce mois. Un avis du directeur-général des postes annonce que les lettres et journaux destinés à la Californie ou à l'Oregon peuvent être expédiés à New-York, à Charleston, à Savannah ou à la Nouvelle-Orléans. *Le Falcon* touchera à Charleston et à Savannah le 1er juillet. *L'Isthmus* partira de la Nouvelle Orléans pour Chagres, avec la malle, le 1 juillet. Le port d'une lettre pesant une demi once, est 12 1/2 *cents* jusqu'à la Havane, de 20 *cents* jusqu'à Chagres, de 30 jusqu'à Panama, et de 40 jusqu'à San Diego, Santa Barbara, Monterey, San Francisco et Astoria. Les lettres doivent être affranchies.

TEXAS.—Nous avons des journaux de Galveston jusqu'au 13 courant. Le détachement commandé par le major Jefferson Van Horn, du 3me d'infanterie, est parti de San Antonio le 1er de ce mois pour El Paso del Norte et le Gila.

NOUVELLES DE SANTA FE.

Le *Corpus Christi Star* du 2 courant publie des nouvelles du Nouveau Mexique apportées à San Antonio par une estafette du gouvernement.

Tout le pays qui avoisine Santa-Fe est infesté de maraudeurs indiens. Une bande d'Apaches a même osé pénétrer dans le *corral* des troupes américaines, situé à Don Liano, à soixante milles au dessus du Paso. Ils ont enlevé treize chevaux à la barbe des sentinelles qui n'y ont vu que du feu tant le coup a été fait lestement.

Le docteur Kearns et Bill Williams, le célèbre guide, qui s'étaient aventurés seuls dans le désert pour retrouver les instrumens perdus par le colonel Frémont, ont été massacrés par des Utahs.

Le fort Bent est assiégé par cinq ou six cents Indiens, mais comme il s'y trouve des vivres et de l'eau en abondance, on est sans inquiétude. Le colonel Washington a d'ailleurs organisé deux ou trois compagnies mexicaines en attendant des renforts. Avec ces volontaires il peut facilement tenir tête aux Indiens.

Un courrier qui s'est rendu de Fort Brown à Santa Fe annonce que tout le pays qu'il a traversé porte des traces de dévastation. De Parras à Chihuahua, il n'y a pas une habitation qui ait échappé à la furie des hordes sauvages. Plusieurs Mexicains ont été massacrés par les Indiens en vue de Chihuahua. Le courrier dont nous parlons a refusé de prendre une escorte et s'est engagé bravement dans les épaisses forêts du Nouveau-Mexique. Il a été plus d'une fois pourchassé par les Indiens, mais grâce à ses armes et à la vitesse de son cheval il a pu leur échapper. Il a rencontré à une petite distance de Chihuahua des lanciers mexicains, dont les Apaches avaient enlevé les chevaux, et qui retournaient à pied dans leur garnison.

Les Mexicains restent renfermés dans leurs villes. Ils n'en sortent que par troupes afin d'éviter toute surprise. La plupart des ranchos ne sont plus qu'un amas de ruines et de cendres.

Plusieurs meurtres ont été commis par les Indiens dans le voisinage de San Antonio. Le général Harney a immédiatement ordonné à plusieurs compagnies de dragons de pousser au loin une reconnaissance et de mettre à mort sans merci tous les sauvages qu'elles rencontreraient. C'est la seule façon d'intimider ces derniers. Nos frontières seront exposées à leurs excursions tant que les troupes américaines ne leur feront pas une guerre d'extermination.

MAINE.—Les *Free Soilers* du Maine se sont réunis en convention et ont désigné M. F. TALBOT comme leur candidat au poste de gouverneur de l'Etat.

NOMINATION.—Des lettres particulières de Washington annoncent que le révérend THOMAS SEWELL a été nommé consul à San-Iago de Cuba.

LE CHOLÉRA A ST-LOUIS.—Nos derniers avis de St-Louis sont du 9 courant. Ce jour-là il y avait eu vingt-six decès occasionnés par le choléra.

CALIFORNIE.—Le *Boston Journal* du 8 courant publie une liste de tous les navires qui voguent en ce moment vers les rivages de la Californie. Ils sont au nombre de trois cents, et se divisent comme suit: 96 trois-mâts, 104 barques, 58 bricks et 46 goëlettes.

NOUVELLES DE SANTO-DOMINGO.

Nous trouvons dans les journaux du Nord des nouvelles de Santo-Domingo jusqu'au 25 mai. Une révolution vient d'éclater dans cette partie, jusqu'ici si paisible, de l'île. Les troupes de terre et de mer se sont prononcées en faveur du général Santa-Anna et contre le président Hernanes. Celui-ci est sorti de la ville, s'est présenté à l'armée qui bivouaquait dans la campagne, et a fait appel à la loyauté des soldats. Je suis, leur a-t-il dit, votre général; c'est à moi seul, qui tiens mon mandat de la loi, que vous devez obéissance. Santa-Anna, qui était présent, s'est retiré immédiatement, mais les troupes, que l'allocution du président n'avait pas ramenées au sentiment du devoir, le prièrent de se mettre à leur tête pour marcher contre Santo-Domingo. Hernanes apprenant cette nouvelle disposition de l'armée a fait mettre le feu à la petite ville de Don Carlos qui aurait pu servir de base d'opérations aux insurgés.

Aux dernières dates, on pensait généralement que Santo-Domingo tomberait au pouvoir de Santa-Anna et que celui-ci se ferait proclamer président de la République.

BUENOS-AYRES.—Des nouvelles très récentes reçues à Boston confirment ce que nous avaient déjà annoncé de précédens avis. Rosas a soumis à l'amiral français, des propositions de paix qui ont été immédiatement transmises en France. En attendant la réponse du gouvernement, un armistice de six mois a été conclu entre les parties belligérantes. On pensait aux dernières dates que les communications allaient être rétablies entre Buenos-Ayres et Montevideo.

Chronique Locale.

1re COUR DE DISTRICT—*Affaire Bradley*—On se rappelle les détails du drame de la rue Baronne. Ils sont trop récens pour que nous les rapportions de nouveau. Joseph Bradly comparaissait hier devant la 1re Cour de District sous la prévention de meurtre. MM. Lee et Hunt, ses avocats, ont demandé le renvoi de la cause par suite de l'impossibilité où ils se trouvaient de faire entendre des témoins importans. La Cour s'y étant refusé, ces deux conseils se sont retirés en déclarant qu'ils ne voulaient pas assumer la responsabilité de la défense dans des circonstances aussi défavorables. M. Larue a été alors nommé avocat de l'accusé. A 3 heures, après les plaidoieries pour et contre, l'affaire a été soumise au jury. Hier soir, à une heure avancée, il n'y avait pas encore de verdict.

—Un nommé Isaac Kirsch, qui avait été arrêté hier par le shérif pour fournir une sécurité de $1,000 est parvenu à s'évader et n'a pas été repris.

LA CREVASSE.—MM. Sergi et Dunbar ont adressé hier une demande de 10,000 sacs nécessaires pour les travaux de la crevasse. Tout porte à croire que l'ouverture sera bouchée vers la fin de la semaine.

—Le recorder Génois a envoyé devant la 1re Cour de District un nommé Richard Edward pour avoir volé deux paires de bottes d'un magasin de la rue de la Douane.

—Un nommé Ed. McCann a été arrêté hier sous l'accusation d'avoir volé un oiseau ... [illegible]

—John Bodgam a fait un affidavit ... [illegible]

ACQUITTÉ.—S. Bernstein qui était accusé devant le recorder Génois d'être l'auteur d'un vol de $765 qui a été commis le 11 courant, à l'hôtel Conti, a été acquitté, nulle preuve n'étant venue soutenir l'accusation.

RECEL.—W. Nixon et W. Kehoe ont été arrêtés dans la seconde municipalité, sous accusation d'avoir recélé des objets volés.

John Carrol, accusé par Chs. Armon, d'avoir volé des effets d'habillemens à bord du steamer Reveille, a été arrêté hier dans la seconde municipalité.

CONSEIL DE LA TROISIÈME MUNICIPALITÉ.—Tous les membres sont présents à l'assemblée d'hier soir, à l'exception de M. Solomon.

Le message du Maire, dont on donne lecture, recommande de nommer quatre membres pour former le bureau de santé, et de prendre des mesures pour la célébration du 4 juillet. Le Conseil nomme les Drs. Ker et Browny et MM. J. Robinson et P. Théard, pour le bureau de santé; et MM. Wiltz, Beebe et Guérin pour s'occuper de la célébration de l'anniversaire de l'Indépendance.

Un rapport du surintendant des écoles publiques est mis à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Le comité de la police est autorisé à nommer deux gardes additionnels au poste Washington.

M. Boyer, commissaire du 2d district, ayant donné sa démission, le Conseil nomme à sa place M. James Walsh.

M. John Wolfe est nommé caporal de la garde.

Le comité de finances est autorisé à payer divers comptes.

M. Wiltz fait savoir au Conseil qu'il présentera, à la prochaine séance, le rapport du comité à l'égard de la continuation du chemin de fer du Golfe à la rue du Canal.—Puis le Conseil s'ajourne.

UN EPISODE.

Le dernier Numéro de la *Revue des Deux Mondes* (15 mai) contient un récit de *la campagne du Piémont en* 1849 qui a été justement remarqué par les lecteurs de cet excellent recueil. Ecrit par un Français attaché à l'état-major du Roi Charles-Albert, dans l'unique pensée de faire connaître la vérité, ce récit, le seul complet qui existe, se distingue en outre par une rare exactitude, un grand nombre de détails inédits et saisissans, et il nous a paru mériter, non seulement auprès des hommes du métier, mais aussi des gens du monde, le succès qu'il obtient.

Voici une anecdote assez curieuse extraite de ce récit; elle se rapporte au moment où le Roi Charles-Albert, qui venait d'abdiquer la couronne, prenait le chemin de l'exil qu'il s'était si généreusement imposé:

"Une dernière aventure attendait sur le sol piémontais le Roi déchu et fugitif. Le soir même de la bataille, les Autrichiens, campés dans les environs de Novarre, avaient interrompu les communications entre cette place et Vercelli, et avaient établi sur la route deux pièces d'artillerie braquées dans la direction de la ville. Un fort piquet d'infanterie veillait près de la batterie, et une sentinelle avancée observait la route. Vers minuit, un bruit de roues se fait entendre dans le lointain; on avertit le capitaine de garde que des pièces d'artillerie piémontaise semblent se diriger de ce côté. Aussitôt il fait allumer les mèches, ordonne de charger à mitraille et de tirer dès qu'on sera à bonne portée. Cependant le bruit devient plus distinct; les soldats apprêtent leurs armes; les canonniers immobiles sont à leur poste. Enfin, au détour de la route, on voit poindre une lumière qui s'avance rapidement. "Mon capitaine, dit l'sergent d'artillerie, c'est n'est point de l'artillerie, c'est une voiture." On regarde attentivement, et en effet on distingue bientôt une voiture attelée de quatre chevaux de poste qui roule à fond de train sur la chaussée. Aussitôt le capitaine suspend son premier ordre et s'avance avec une patrouille. Il arrête le postillon, s'approche de la portière et demande le nom du voyageur. "Je suis le comte de Barge, répond celui-ci, qui était seul dans la voiture; je suis colonel piémontais; j'ai donné ma démission après la bataille, et je retourne à Turin.—Monsieur le comte, vous m'excuserez, mais je ne puis vous laisser passer ainsi; il faut que vous me suiviez chez le général; il est ici, à quelques centaines de pas.—Comme vous voudrez, Monsieur; je suis à vos ordres." Et la voiture, escortée de quelques hussards, se dirige vers le petit château servant pour le moment de quartier-général au comte de Thurm. L'officier monte, et prévient le général qu'un comte de Barge, se disant colonel piémontais, vient d'être arrêté, se rendant à Turin, et qu'il attend en bas dans la voiture. "Qu'on le fasse monter, dit le général, et qu'on fasse venir le sergent de *bersagliere* que nous avons fait prisonnier; si ce soldat le reconnaît, vous le laisserez passer; sinon, vous le retiendrez prisonnier. Qu'on m'avertisse, en tout cas, de ce qui se sera passé."

"En effet, le comte de Barge monte dans l'antichambre, et le *bersagliere* est mis en sa présence.

"—Reconnaissez-vous le comte de Barge, colonel piémontais?

"—Non, je ne connais pas ce nom là dans l'armée.

"—Regardez bien.

"Le bersagliere s'approche, regarde fixement le voyageur, et reste interdit. Le comte lui fait un signe du regard.

"—Ah! oui, certes, je le reconnais bien. M. le comte de Barge, s'écrie le bersagliere; parbleu! il était près du Roi pendant toute la bataille.

"Le comte lui fait un geste de la main, le bersagliere s'éloigne, et le voyageur, s'avançant vers la porte, dit à l'officier:

"—Je suppose, Monsieur, que rien ne s'oppose plus à mon départ?

"—Pardon, colonel; mais M. le général de Thurm me charge de vous prier de prendre une tasse de thé avec lui.

"Le comte accepte, entre chez le général, qui, après des excuses polies sur les rigueurs auxquelles la guerre le condamne, entame la conversation; on parle de la bataille; le comte rappelle tout ce qui s'est fait dans le camp piémontais; le général raconte tout ce qui s'est passé du côté des Autrichiens, puis ajoute:

"—Pardonnez-moi, monsieur le comte; mais je m'étonne qu'un homme aussi distingué que vous me semblez l'être soit si peu avancé dans l'armée.

"—Que voulez-vous! je n'ai jamais été heureux, je n'ai pu réussir. Aussi, après la bataille, voyant la carrière militaire désormais sans avenir pour moi, j'ai donné ma démission du grade que j'occupais.

"La conversation se prolonge quelque temps sur ce ton, puis le comte de Barge prend congé du général autrichien, qui le reconduit jusqu'à sa voiture. En remontant l'escalier, le général de Thurm, s'adressant à ses aides de camp, leur dit:

"—Le comte de Barge est vraiment un homme entraînant par son esprit et ses bonnes manières. Je ne l'aurais pas cru un militaire; il me laissait plutôt l'effet d'un diplomate. Qu'en dites-vous?

"—Nous sommes de votre avis, général: mais voici le *bersagliere*, il pourra peut-être nous dire l'emploi qu'occupait ce colonel à la cour de Turin. Eh! l'ami, quel est ce comte de Barge qui vient de nous quitter?

"—Le comte de Barge, Messieurs, est le roi Charles-Albert.

"—Le Roi!

"—Messieurs, reprend le comte de Thurm après quelques instans de silence, Dieu protège l'Autriche! Que n'eût pas dit le monde si, par une fatale méprise, la batterie eût fait feu sur cette voiture, et que ce malheureux prince eût été frappé, comme cela paraissait inévitable! On aurait dit qu'ennemis aussi implacables que perfides, nous avions assassiné le Roi Charles-Albert dans un lâche guet-apens. Remercions Dieu de nous avoir épargné ce malheur, et félicitons-nous d'avoir pu voir et apprécier de si près notre héroïque adversaire!"

ASSAUT DE BETES FEROCES.

Depuis quelques temps la population de Madrid admirait, dans le Jardin du Turc, un magnifique tigre du Bengale apporté en Espagne par un Français, M. Charles, *dompteur* de bêtes féroces. Depuis quelques temps aussi les amateurs (aficionados) des combats de taureaux se plaignaient de l'insuffisance de la troupe et de la pauvreté habituelle des représentations. Pour répondre aux désirs de ces amateurs, vivement appuyés par les journaux, l'administration avait engagé et fait venir du Midi le Chiclanero, l'une des meilleures *épées* qu'il y ait en Espagne, depuis que le grand Montès ne *travaille* plus. Et comme la faveur du public semblait résister encore, l'administration a eu recours à un moyen extraordinaire.

Avec la permission de M. le maire et des autorités de la ville de Madrid, elle a proposé à M. Charles, qui a accepté, un combat à mort entre le tigre du Bengale et un des taureaux du fameux éleveur don Jose Benjumea, de Séville.

A cette nouvelle, habilement répandue, le monde des amateurs s'est ému, de nombreux paris se sont engagés, et il ne s'est trouvé pour se mettre du côté du taureau que les vieux *aficionados*, les classiques de la *plaza*, les amidus de l'*eaciero* et de l'*apartado*, ceux qui vont s'asseoir aux premiers bancs de *tendido* (le parterre), à la *corde*, pour mieux juger des coups et encourager du geste et de la voix le taureau et le *picador* qui se rencontrent dans l'arène.

Les jeunes, au contraire, ceux qui n'ont ni les traditions, ni le culte de la tauromaquie, qui n'ont ni lu ni vu travailler les grands maîtres, les enfans qui avaient entendu les hurlemens du tigre et admiré la souplesse de ses élans dans la cage du jardin du Turc, ceux-là avaient parié pour l'animal de M. Charles, contre celui de don Jose Benjumea, de Séville.

Le jour de la représentation était fixé au 17 mai. On savait que la reine et le roi devaient venir d'Aranjuez pour y assister. Aussi, depuis plus de 15 jours, toutes les places étaient prises, et il ne se distribuait plus de billets au bureau de la rue Alcala.

A l'impatience et à la curiosité naturellement surexcitées par la perspective de ce rare spectacle, se joignait le sentiment d'une vague frayeur qui exaltait l'imagination. D'après un avertissement publié par les journaux, l'autorité et l'administration de la place avaient pris toutes les précautions de nature à éviter une catastrophe, pour le cas où le tigre franchissant la barrière bondirait au milieu des spectateurs.

La représentation devait commencer à quatre heures et demie. Déjà, à deux heures, la rue Alcala, qui conduit à la place des Taureaux, était encombrée de chevaux, de voitures et de piétons venus de tous les points de Madrid et des environs. Plus de 20,000 personnes étaient accumulées dans le cirque, lorsque, à quatre heures et un quart, la musique a annoncé l'arrivée de LL. MM., qui, à leur entrée dans la loge royale, ont été saluées par de vifs applaudissemens. [illegible]

La première partie de la fête n'a que très médiocrement amusé le public. On a lancé dans la place un malheureux cerf poursuivi par une meute de chiens qui n'ont pas tardé à l'étrangler.

La seconde partie a offert plus d'intérêt et d'animation. Le dompteur de bêtes s'est présenté avec deux hyènes rayées du Maroc. Le bond qu'a fait l'une d'elles en sortant de sa cage a été tel, qu'elle est allée tomber dans l'espace étroit et circulaire qui sépare le public des combattans de la place. Là, elle s'est mise à gambader, à montrer aux voisins ses dents et des yeux devant lesquels les banquettes commençaient à se vider, quand le dompteur s'est présenté devant elle.

Après une lutte assez chaude, il l'a entraînée au milieu de la place, où, il a eu à faire aux deux en même temps. Les dangers qu'il a courus ont causé la plus vive anxiété. Il s'est vu une fois saisir aux reins par l'un de ces animaux exaspérés, au moment où l'autre, qu'il avait en face, prenait son élan pour fondre sur lui. Il s'est dégagé avec une souplesse et une habileté si merveilleuses, que les deux hyènes, frappées en même temps, sont tombées à quatre pieds en poussant un rugissement plaintif. Tant de force, d'adresse et de sérénité ont arraché des applaudissemens frénétiques à cette population, qui se connaît en danger de cette nature. Chapeaux, éventails, oranges, sacs de dragées, pleuvaient de tous les points de la place.

Pour ménager les émotions, entre les hyènes et le tigre, un ours blanc du Groënland a été livré à une bande de chiens féroces, qui ont remporté une faible victoire, grâce à la chaîne et à la corde dont on avait eu la barbarie et la déloyauté d'embarrasser la défense de leur seul adversaire. Mais le public, impatient, ne tenait plus en place, il lui fallait le tigre, il l'a eu. Les cages de bois et de fer qui renfermaient les deux bêtes féroces ont été ouvertes en même temps.

Le taureau est sorti le premier. Il était, disent les journaux de Madrid, un peu ramassé, noir, bien armé, avec toutes les allures d'un brave. Il s'est élancé, et le souffle impétueux de ses naseaux a fait retentir tous les échos de la place.

Le tigre, au contraire, s'est mis en garde, s'apprêtant à recevoir et à repousser l'attaque.

En le voyant, le taureau a fait un bond de son côté, et il s'est arrêté court. Les deux ennemis se sont regardés en face, et ce moment a été le plus solennel qu'ait offert le spectacle. Un silence profond avait succédé au vacarme habituel. Chacun s'attendait à voir la scène formidable rêvée par son imagination. L'illusion n'a pas été longue. Les deux bêtes féroces ont fondu bientôt l'une sur l'autre, et immédiatement on a pu deviner l'issue de la lutte.

Le tigre a attaqué de front, et non de flanc, comme l'avaient supposé les amateurs, et l'on a vu à la faiblesse de son élan que son séjour dans une cage étroite et le défaut d'exercice lui avaient enlevé une partie de ses forces. Le taureau, qui s'était lancé en même temps, l'a reçu en plein sur ses cornes; le tigre, rejeté à une assez grande distance, a pris la fuite.

Les applaudissemens frénétiques et les bravos qui ont éclaté alors, ont indiqué clairement pour qui étaient les sympathies des spectateurs. *Bravo toro! bravo toro!* criait on de tous les côtés en agitant les mouchoirs, les chapeaux et les cannes. En un instant le taureau a été inondé d'une pluie de bouquets. Les classiques de la place étaient dans le ravissement.

Le taureau, excité, a chassé devant lui son ennemi effrayé, qui a fait deux fois le tour de la place, et qui est allé se planter au pied de la barrière. Un *vaquero* du *tendido* a jeté au taureau quelques mots d'encouragement et d'affection, et lui a montré un mouchoir rouge qu'il agitait dans la direction du tigre. Le taureau a fondu de nouveau sur son ennemi, et lui a fait au cou une très large blessure.

Le tigre alors s'est traîné, en gémissant sourdement, le long de la barrière, et il est allé s'abattre devant la porte de sa cage, d'où il a été impossible de l'arracher, malgré toutes les excitations des spectateurs les plus rapprochés du *toril*, la plupart *torero* de profession.

Le taureau a fait encore deux ou trois fois le tour de la place, au milieu des acclamations, et, aussi généreux que brave, il n'a pas, disent les journaux, cherché à abuser de sa victoire.

Il y a eu un moment de doute sur le parti qu'il convenait de prendre. La lutte était finie, mais le vaincu vivait encore, ce qui est contraire aux règles de la tauromaquie. Il a été décidé qu'on ferait sortir le taureau de la place, et après avoir, par excès de précaution, jeté au tigre un nœud coulant, on a fait avancer les vieux boeufs dressés à conduire les taureaux de la prairie à la place du combat (*cabestros*), et ce n'a pas été sans peine qu'on a ramené le vainqueur.

Alors, pour satisfaire quelques spectateurs sans pitié, on a lâché sur le tigre huit ou dix chiens qui n'ont pas tardé à l'achever. Cependant, au moment d'expirer, il a retrouvé dans sa griffe assez de force pour labourer profondément le flanc de quelques-uns de ses nouveaux ennemis.

La reine et le roi avaient quitté la place au moment où la lutte a cessé d'être sérieuse.

Le soir, dans les promenades et les cafés, il n'était question que du brave taureau de don Jose Benjumea, vainqueur du grand tigre du Bengale, si longtemps admiré au jardin du Turc!

CONSEIL GENERAL.

Séance de Jeudi 14 juin 1849.

Le Conseil se réunit conformément à l'ajournement.

M. J. E. Caldwell est appelé au fauteuil.

MEMBRES PRÉSENS—MM. Allan, Beebe, Caldwell, Culbertson, Jarvis, Roselius, Tompkins, Théard, Vionnet, Vandegriff—10.

MEMBRES ABSENS—MM. Bénit et Burgi—2.

Sur motion, le Conseil procède au scrutin à l'élection d'un président. MM. Allan et Roselius sont nommés vérificateurs. M. Caldwell obtient 7 voix, 2 voix perdues. M. Caldwell est conséquemment élu président du Conseil.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Sur la proposition de M. Théard, appuyée par M. Roselius, le Conseil dépose indéfiniment sur le bureau les lettres et communications suivantes du Conseil de la 2me Municipalité, ainsi qu'une lettre de M. Thomas Hynes, annonçant au Conseil Général que la 2me Municipalité refuse de payer sa quote-part dans les dépenses encourues pour la réparation de la prison de paroisse, etc.

Rapport de l'Avocat de la 2me Municipalité.

M. Layet, contrôleur de la 2me Municipalité, m'a consulté pour savoir si la corporation dont je suis l'avocat doit payer à M. Hynes la somme de $2,301 66, pour acquitter une partie des frais de réparation de la prison de paroisse, et en vertu d'une résolution du Conseil Général votée le 26 mai 1849.

En vertu de l'acte de 1836 qui divise la Nouvelle-Orléans en trois municipalités et partage entre celles-ci les biens de la ville, la prison de paroisse se trouvant dans les limites de la 1re Municipalité appartient à cette corporation. Dans le jugement de l'affaire de la 1re Municipalité contre le Conseil Général de la Nouvelle-Orléans, rendu le 25 juin 1847, la Cour Suprême déclare que la prison de paroisse est la propriété de la 1re Municipalité, en vertu de la loi de 1836, et que cette dernière corporation se trouve vis-à-vis du Conseil Général comme un propriétaire vis-à-vis de son locataire. C'est pourquoi le tribunal condamne le Conseil Général à payer à la 1re Municipalité $10,378 46 pour arrérages de loyer.

Il est donc bien établi que le Conseil Général ne fait que louer la prison de paroisse. N'est-ce pas alors au propriétaire à faire à ses frais toutes les réparations nécessaires? Il n'y a dans le contrat entre le locataire et le propriétaire aucune clause qui dispense celui-ci de ce devoir, aucune clause qui met les réparations à la charge du premier. La 2me Municipalité n'est pas tenue par conséquent de payer les $2,301 66 que l'on exige d'elle pour acquitter en partie la dépense occasionnée par les réparations faites à la prison de paroisse.

La résolution du 26 mai 1849, adoptée par le Conseil Général était probablement basée sur la 3e section de l'acte du 27 mai 1846 pour abolir le jury de police dans la ville de la Nouvelle-Orléans. Voici cette section:

"Il est décrété, etc., que chacune des Municipalités paiera les frais de réparation, d'administration et d'entretien de la prison de la Nouvelle-Orléans, ces frais devant être établis et approuvés par le Conseil Général."

A la rigueur, la prison de paroisse n'est pas la prison de la ville de la Nouvelle-Orléans, c'est une geôle où l'on renferme les prisonniers de l'Etat. Cependant je ne doute pas que la loi de 1846, dans la section que je viens de citer, n'ait en vue la prison de paroisse. Que signifie cette section? Elle signifie que la 1re et la 3e Municipalité paieront une partie des dépenses de réparation, d'administration et d'entretien de la prison de paroisse, laquelle appartient à la 1re Municipalité. Or, la 1re et la 3me Municipalité paient déjà une forte contribution pour l'usage de cette prison.

La loi civile qui nous régit porte que le bailleur fera toutes les réparations nécessaires au bâtiment (voir le code civil, articles 2,669, 2,663 et 2,664). Néanmoins l'acte de la législature déclare que la 2e et la 3e Municipalités paieront une partie des frais de réparation d'un bâtiment qui appartient à la 1re Municipalité. Je n'hésite pas, quant à moi, à prononcer la complète nullité de cette partie de la loi de 1846. La législature n'avait pas le droit de voter une pareille disposition. Elle peut, si elle le juge convenable, modifier la loi civile, qui est le droit de tous; elle peut, si elle le juge à propos, déclarer que désormais les locataires seront tenus de payer les frais de réparation des maisons qu'ils louent; elle peut, en un mot, décréter une loi générale et qui s'applique à tous les cas possibles, mais elle ne peut pas voter une loi qui aigne au profit de l'un et au détriment de l'autre. Les lois qui ne s'appliquent qu'à des cas exceptionnels et n'affectent que certains droits privés, ne doivent pas être considérées comme lois.

Nous lisons dans Blackstone: "La loi est une règle d'action; ce n'est pas une mesure transitoire et soudaine prise par un supérieur envers un particulier, mais quelque chose de permanent, d'uniforme et d'universel. C'est pourquoi un acte particulier de la Législature pour confisquer les biens de Titius ou pour le décréter de haute trahison, est contraire à l'idée d'une loi municipale, car la mesure opérerait uniquement contre Titius et ne se rapporterait nullement à la corporation en général. Ce serait plutôt une condamnation qu'une loi."

Notre Constitution a été décrétée pour proclamer solennellement le règne de la justice, pour fonder le bien général du peuple de l'Etat, pour garantir à tous les bienfaits de la liberté, pour mieux protéger dans notre vie et dans nos fortunes. Il résulte de la nature même de notre gouvernement républicain, et des clauses restrictives de la Constitution, que la puissance de la Législature a des limites. Il y a certains principes absolus qui militent contre l'abus du pouvoir législatif. Les Chambres ne peuvent pas autoriser une flagrante injustice par une loi positive; elles ne peuvent pas enlever à la liberté des citoyens ... [illegible]

Nouvelle-Orléans, le 11 juin 1849.
(Signé) RANDALL HUNT,
Avocat de la 2me Municipalité.

On lit une lettre du capitaine Joseph B. Baker et de R. O. Smith, premier lieutenant de l'artillerie Washington, demandant une exemption de frais pour les poudres que l'artillerie dépose dans les magasins de la ville.—Cette lettre est référée au comité de finances.

On lit une communication du Dr. Hester, secrétaire du Conseil de salubrité, demandant le paiement de cent piastres pour loyer de son bureau.—Référée au comité de finances.

Sur la proposition de M. Allan, les comptes suivans sont référés au comité des enans et prisons.

Cour Suprême (répartition), à Joe Peters,				$1 00
1re Cour de District	do	do	do	22 75
2e	do	do	do	4 50
3e	do	do	do	3 50
4e	do	do	do	16 00
5e	do	do	do	4 00

Paroisse d'Orléans—Divers à A. Broutin & Co, $66 25.

On lit une lettre de R. A. Michel, transmettant une note des pièces composant les archives du Conseil Général. Cette lettre est référée au Comité des affaires du jury de police.

Appel des Comités.

M. Tompkins, au nom du Comité des affaires du jury de police, présente le rapport et les résolutions qui suivent, lesquels sont adoptés après la suspension du règlement.

Les soussignés, membres du Comité des affaires du jury de police, ont l'honneur de rapporter qu'il est dû un total de $71,212 33 de taxes, entre les années 1838 et 1846, et après des recherches attentives ils sont arrivés à se convaincre qu'une bonne partie de ces taxes peut encore être perçue. Ils présentent en conséquence les résolutions qui suivent.

WM. C. TOMPKINS,
C. ROSELIUS,
T. THEARD.

Résolu qu'une personne soit nommée, à la prochaine séance régulière du Conseil Général, pour recevoir du greffier les reçus de taxes qui sont encore dues au jury de police, afin de les percevoir.

Résolu qu'il sera du devoir du collecteur de verser entre les mains du commis, au moins une fois par mois, les taxes qu'il aura perçues.

Résolu que sa commission pour percevoir ces taxes sera de 10 pour cent et qu'il donnera caution avec pleine garantie, à la satisfaction du Conseil, pour la somme de mille piastres.

M. J. E. Caldwell, au nom d'un comité spécial, présente le rapport suivant, lequel est adopté après la suspension du règlement:

Au président et aux membres du Conseil général de la ville de la Nile-Orléans.

Les soussignés, membres d'un comité nommé dans la dernière séance régulière, pour suggérer un plan au moyen duquel, en se concertant, on arriverait à prévenir désormais les désastres causés par le débordement du Mississipi, ont l'honneur d'observer qu'il serait difficile d'adopter aujourd'hui un pareil plan. Ils croient qu'il faudrait présenter une pétition à la législature pour solliciter la construction, aux frais de l'Etat, d'ouvrages propres à protéger le pays contre l'inondation.

(Signé) J. E. CALDWELL,
JUNIUS BEEBE.

M. Culbertson, au nom d'un comité spécial nommé à la dernière séance pour faire un rapport sur la communication du maire relative à la Convention de Memphis, déclare verbalement que le comité n'est pas prêt à faire son rapport et demande que l'examen de la communication soit différé.—Accordé.

M. Tompkins présente les résolutions suivantes, lesquelles sont adoptées après la suspension du règlement.

Résolu que le Conseil général invite les Conseils des trois Municipalités de la ville à nommer chacun un comité d'arrangemens pour adopter, de concert, les mesures propres à célébrer convenablement le 73me anniversaire de l'indépendance des Etats-Unis.

Résolu qu'un comité de trois membres de Conseil général soit nommé pour s'entendre avec les comités qui seront nommés par les autres Conseils conformément à la présente invitation.

Le président désigne MM. W. C. Tompkins, Junius Beebe et R. Vionnet pour former le comité.

M. Beebe présente la résolution suivante, laquelle est adoptée après la suspension du règlement:

Résolu qu'à partir du 1er du mois de juin courant, le salaire de M. J. St Cyr, gardien des cours, soit fixé à deux cent vingt-cinq piastres par mois ($225) y compris le loyer du nombre nécessaire de domestiques.

M. Jarvis présente la résolution suivante, laquelle est adoptée après la suspension du règlement.

Résolu qu'il est du devoir du secrétaire de signifier aux membres chaque réunion du Conseil.

Ordre du jour.

Sur motion, le Conseil s'occupe des résolutions présentées par M. Caldwell à la séance du 10 mai dernier, et relatives au salaire du contrôleur de la caisse d'amortissement. Voici ces résolutions:

Résolu que le salaire du contrôleur de la caisse d'amortissement soit fixé à la somme de quinze cents piastres par an.

Résolu que le contrôleur recevra en outre la somme de $600 par an pour payer un commis et un collecteur, et que cette partie de la résolution approuvée le 24 mai 1845 qui est contraire à celle-ci soit et demeure abrogée.

Résolu que ce double salaire sera payé en espèces par les municipalités, suivant leurs quotités.

M. Beebe propose de soumettre chacune des résolutions séparément au Conseil. Cette proposition est adoptée.

Sur motion, la première résolution est rejetée.

Sur motion, la deuxième et la troisième résolutions sont mises à l'ordre du jour de la prochaine séance. Il est en outre décidé que le contrôleur présentera un tableau des émolumens qu'il perçoit et sur lesquels il est payé une commission, et qu'il donnera au Conseil tels autres renseignemens sur les devoirs de son emploi, &c., qu'il croira convenables.

Sur motion, le Conseil s'ajourne au deuxième jeudi de juillet (le 12) à 6 heures du soir.

RICHARD HAGAN,
Secrétaire.

Décédée lundi 17 courant, à 6 heures P. M., à l'âge de 33 ans, JUSTINE BLANCHARD, épouse de Maurice Barnett Jr.

Les amis et connaissances des deux familles, sont priés, sans autre invitation, d'assister au convoi funèbre qui partira de sa dernière demeure, rue du Quartier, No. 213.

Le corps sera transporté à bord du steamer Gipsy, pour la Paroisse Ouest-Baton-Rouge, Mercredi 19 courant, à 7 heures du matin.

DE LA PART DE SA FAMILLE.

MALADIES DE LA PEAU.

SIROP DE GIRARD.

Reçu par les derniers arrivages et en vente chez F. P. Ducongé, rue de Chartres, 30, Seul dépôt de la Nile-Orléans.

MALADIES de la peau, telles que dartres, syphilis, scrofules, gale, goutte, rhumatismes, boutons, démangeaisons, rougeurs, etc. Guérison prompte, certaine et radicale opérée par l'emploi du sirop sudorifique préparé par E. GIRARD, pharmacien, rue d'Enghien, No 8, à Paris, approuvé par MM. les professeurs de la Faculté de Médecine et publié par *ordre du gouvernement*.

Ce sirop, purement végétal, est reconnu par l'Académie royale de Médecine de Paris comme préférable à tous les dépuratifs employés jusqu'à ce jour. Il est d'un emploi facile et d'un goût agréable: une cuillerée dans un verre d'eau équivaut à une tasse de tisane concentrée; il est employé également comme tonique et comme rafraîchissant, il excite l'appétit, facilite les digestions, dissipe les glaires et détruit la constipation. Enfin il purifie le sang, corrige la trop grande acreté des humeurs, rétablit la transpiration, l'embonpoint et la fraîcheur du teint.

Le flacon se vend à Paris à 10 fr. avec l'instruction.
15 juin

Dissolution de Société.

LA Société existant sous la raison de SLARK, DAY, STAUFFER & Co, expirera par limitation le 1er juillet prochain. Les affaires de ladite Société seront réglées par les soussignés.

ROBERT SLARK,
JAMES J. DAY,
ISAAC H. STAUFFER,
AUGUSTUS WHITING.

Nouvelle Orléans, 18 juin 1849.

SOCIETE—Les soussignés ont formé une société, et continueront les affaires de la raison susdite, sous le nom et titre de SLARK, DAY & STAUFFER, tant en cette ville qu'en la ville de New-York, à partir du 1er juillet prochain.

ROBERT SLARK,
JAMES J. DAY,
ISAAC H. STAUFFER.

Nile-Orléans, 18 juin 1849. 19jn—6t

LE Doct. Fçois. CANTON, élève des hôpitaux de France et d'Italie, Ex-Chirurgien-Major de la garde mobile sarde, Ex-Médecin-Inspecteur des prisons et des eaux thermales de la province de Tarentaise, membre correspondant de la Société médicale, anatomique de Paris, &c., &c., Chirurgien Opérateur et Accoucheur, a fixé son domicile

Rue St Pierre, 175,

entre Bourgogne et Remparts, Nile-Orléans.

Spécialité pour tout ce qui concerne les maladies des femmes et des enfans.

Poudre ANTHELMINTIQUE GENEVOISE, infaillible contre toute espèce de vers intestinaux. Sans odeur agréable au goût, ses propriétés névro stimulantes la rendent inoffensive et même utile dans les maladies inflammatoires.

Traitement prompt, radical, sans mercure des maladies syphilitiques.

CONSULTATIONS de 11 heures à 2 heures.
19 juin—1 an

ON demande une bonne cuisinière française bien recommandée. S'adresser au bureau de l'Abeille.
19 juin—6t

150 paniers guignolet d'Angers,
25 caisses absinthe,
50 caisses marasquin,
20 caisses indraschino,
15 caisses eau-de-vie de Dantzick,
25 paniers Champagne,
40 caisses vin de Bourgogne,
50 caisses liqueurs françaises assorties,
75 caisses cerises à l'eau-de-vie,
15 caisses kirschenwasser,
50 caisses vin rouge,
10 caisses fruits au jus assortis,
10 caisses prunes,
1000 demi-boîtes petits pois,
200 boîtes do do,
100 demi boîtes maquereaux à l'huile,
650 boîtes sardines à l'huile,
600 demi-boîtes sardines à l'huile.
A vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD & Co.,
19 juin—1 m 90, rue de la Douane.

Cognac Pellevoisin.

LES soussignés, agents de MM. Pellevoisin aîné & Co, de La Rochelle et seuls importateurs en cette ville de leur marque, offrent à vendre les qualités suivantes d'importations directes et dans les magasins de la douane—

Cognac de preuve foncé en couleur—10 demi pipes, 50 quarts et 77 barils.

Cognac de preuve de couleur pâle—10 quarts et 91 barils.

Cognac 1885, pâle—3 demi pipes et 12 quarts.
Cognac 1835 pâle—2 quarts pipes.
Cognac 1813 pâle—4 quarts et 5 barils.
50 damejeannes très vieux cognac.
TH. BAILLY BLANCHARD & Co,
19 juin 90 rue de la Douane

EN débarquement du navire Ferrière, de Bordeaux—

600 boîtes sardines à l'huile.
250 demi boîtes sardines à l'huile, à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD & Co,
19 juin—5 90, rue de la Douane

EN débarquement du brick Caroline, de Marseille:

70 balles couvertures françaises de 3 points, à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD & Co,
19 juin—15 90, rue de la Douane.

35 Balles couvertures françaises de 3 points,
15 balles coton écru du Pénitentiaire de la Louisiane.
10 balles indiennes franç. de Schlumberg & Co.
1 caisse mousselines laine, à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD & Co.
16 juin—1m 90, rue de la Douane.

EN débarquement du navire Ferrière, de Bordeaux:

20 barriques vin rouge,
20 quarts pipes Cognac Castillon,
20 quarts pipes Cognac, ... à vendre par
AUGUSTE ... [illegible]
19 juin 26 Vieille Levée.

EN débarquement du navire Ferrière, venant de Bordeaux et à vendre par le consigné:
... caisses vin ... [illegible]
AUGUSTE ... [illegible]
20 juin—6 ... Vieille Levée

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS,
Lundi soir, 18 juin 1849.

Nos dépêches télégraphiques nous annoncent l'arrivée du steamer Cambria à Halifax, parti de Liverpool le 2 courant. Les nouvelles du marché au coton de ce port sont incomplètes, la seule cote que nous ayons reçue est 4 3/8 d. pour la Georgie, ce qui semblerait indiquer que les prix sont les mêmes. Notre marché a été peu animé aujourd'hui, il n'a été vendu que quelques centaines de balles.

Le sucre et la mélasse n'ont pas varié.

La farine est lourde et les prix sont à la baisse. Environ 9,000 sacs de mais ont été vendus de 47 à 48 cts le baril.

Le marché aux provisions est ferme—Mess porc $10 25—Prime $8 50. Le lard salé est rare et les prix sont fermes. La graisse prime en barillets s'est vendue à 6 cts la liv.

Le whiskey se vend 16 1/4 cts le gallon pour le rectifié.

CHANGE.—La demande de change est active et les cours fermes. Nous cotons: Sterlings 8 @ 9 pour 0/0 de prime—Francs 5f 27 1/2 @ 5f 28 3/4—Traites sur New York @ 60 jours, 3/4 @ 1 1/4 pour cent d'escompte—Chez elle, 1/4 @ 1 pour 0/0 de prime.

Le fret n'a pas varié.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPEDIES.

Barque Chas Devens, Bailey, pr New-York.
Actaeon, Duley, pr Liverpool.

ARRIVES.

Steamship Yacht, Thompson, de Port Lavacca.
Navire James Perkins, Williams, de Boston.
Countess of London, Rogers, de Liverpool.
Goëlette Wm H Gatzmer, Frederick, de Tampa Bay
Gougon, Travis, de Tampico.
Glenroy, Nickle, de Cienfugas.

—STEAMERS.—

Marshall Ney, Carlisle, de St Louis.
C E Watkins, Lee, de St Louis.
Meledeon, McMahan, de St Louis.
Jamestown, Savage, de Nashville.
Talleyrand, Hunter, de Nashville.
Bunec, Latham, de Fort Smith.
Grey Eagle, Muggah, de St Martinville.
Cora, Keeling, de Camden.

Chargement du brick sarde Carolina, venant de Marseille.

20 barriques vin rouge, 30 jarres marchandises, 60 vases, 43 nombre poterie à V Aicard—10 balles couvertures Bailly, Blanchard & Co—2 caisses toile blanche à A Cramer—380 paniers huile à J Connoly—30 balles bouchons à P Cumeh—50 paniers Champagne à Davenne—12 caisses eau de fleurs d'oranger—1 caisse opium à Dufilho jr—19 barriques, 254 caisses muscat à F Durand—110 paniers vin de Champagne à Loiseau & Co—9 balles amandes, 130 caisses anchois, 150 caisses muscat, 20 de muscat à D Lanata—10 balles couvertures, 300 paniers huile à Laufer & Co—170 paniers huile à A Molier—345 caisses pâte d'Italie, 5 barils liqueurs à Nichols & Co—5 balles couvertures à F Poux & Co—1 caisse vendu à L Porter—3 colis effets à Bianon & Co—300 nombre poterie, 250 jarres, 120 caisses ... 300 paniers huile à S Thomson—14 fut madère, 1 caisse liqueur à M. le comte de Mazzenelli—4 caisses pommade, 450 paniers huile, 1 balle serviettes, 175 colis vin et liqueurs, 275 caisses marasquin, 150 caisses eau de fleurs d'oranger, 13 fardeaux absinthe et kirsch, 4 balles amandes, 100 caisses vieux cidres, 85 caisses citrons, 100 barriques vin Bergasse, 150 paniers huile, 50 bordelaises vin rouge, 50 barriques vin blanc, 100 paniers huile à ordre.

LIGNE DE CUNARD.

VANGLETERRE.

Cambria, pour New-York .... le 2 Juin
America, pour Boston .... le 16 Juin

D'ANGLAIS.

Cambria, de New-York .... le 27 Juin
America, de Boston .... le 4 Juillet

☞ Le paquebot français le PESCATORE, capitaine Bourdin, devant partir mercredi 20 courant, les personnes qui ont des passages sont invitées à venir régler leur passage à bord en face le marché aux légumes.

Le navire peut encore prendre quelques passagers de chambre.

L. R. GALE,
19 juin 23, rue de la Commune.

☞ Le brick sarde CAROLINA, capitaine Berlora, de Marseille, est prêt à débarquer son chargement, vis-à-vis de la première Municipalité. Les consignataires voudront bien retirer leurs permis dans les cinq jours et venir recevoir leurs marchandises, autrement elles seront envoyées dans les magasins publics, à leurs frais et risques.

B. TALAMON,
19 juin 166 et 168 rue Royale

☞ Ni le capitaine ni le consignataire du brick sarde CAROLINA, de Marseille, ne seront responsables de dettes contractées par l'équipage.

B. TALAMON,
19 juin 166 et 168 rue Royale

☞ Le navire FERRIERE, venant de Bordeaux, est en déchargement vis-à-vis de l'Hôtel de la Monnaie; les consignataires sont requis de faire prendre livraison de leurs marchandises sur la Levée. Les marchandises dont les entrées n'auront pas été faites dans les cinq jours, seront envoyées dans les magasins publics, aux frais et risques des consignataires.

16 juin—6t G. M. LUCAS, 20, Bienville.

☞ Ni le capitaine ni le consignataire du navire français FERRIERE, venant de Bordeaux, ne seront responsables des dettes contractées par l'équipage du navire. G. M. LUCAS, 20 Bienville.

Compagnie des Carabiniers Suisses.

Les membres formant la compagnie des Carabiniers ... se réuniront à la salle d'armes, jeudi, 21 du courant, à 8 heures du soir, pour affaires importantes concernant la compagnie.

Par ordre du comité,
J. GUERIN, Secrétaire
19 juin—3

EN débarquement du brick sarde, Carolina, venant de Marseille—

300 paniers huile de 24 onces,
100 1/2 paniers do de 12 do
10 balles amandes de Languedoc.
A vendre par PAUL JUGE FILS & Co,
19 juin 27, rue St-Louis.

A VENDRE par les soussignés en débarquement du brick sarde, Carolina, de Marseille—
75 barriques vin rouge,
25 barils vin blanc,
10 do imitation Madère.
50 caisses absynthe,
170 do Muscat de Lunel.
PAUL JUGE FILS & CO,
19 juin 27, rue St-Louis.

EN débarquement et en magasin, à vendre par les soussignés—
500 caisses vin rouge St-Julien, à vendre par
PAUL JUGE FILS & Co,
19 juin 27, rue St-Louis.

Au drawback.

CHAMPAGNE—100 paniers Champagne de la marque "Cordon Bleu", à vendre par
PAUL JUGE FILS & CO,
19 juin 27, rue St Louis.

CIGARES IMPORTES DE LA HAVANE—81 milliers en déchargement du brick Adams Gray, et 64,000 en déchargement de la goëlette Mary Ellen, comprenant un assortiment complet des meilleures marques de la Havane, à vendre par
J. M. CABALLERO,
19 juin 32, Vieille-Levée.

FEUILLES DE TABAC de la Havane—40 balles feuilles de tabac de différentes qualités pour capes et tripes, à vendre par
J. M. CABALLERO,
19 juin 32, Vieille Levée.

CIGARES PRINCIPES—Véritables de la marque bien connue de Steamboat, toujours en main et à vendre par J. M. CABALLERO,
19 juin 32, Vieille-Levée.

TOUJOURS EN MAIN.—3,000,000 cigares de la Havane, comprenant toutes les qualités convenables à ce marché; et à vendre à des prix modérés par J. M. CABALLERO,
19 juin 32, Vieille Levée.

SALSEPAREILLE—20 balles en déchargement de la goëlette Oregon, de Tampico, à vendre par
R. D. BLOSSMAN,
19 juin 16, rue Conti.

VIN ROUGE—Reçu par le navire Ferrière, de Bordeaux:
1000 caisses vin rouge St Julien.
60 barriques vin rouge Montferrand, à vendre par
Fco. DE FUENTES & Co,
19 juin 60, Commune.

COGNAC—Venant d'arriver par le navire Ferrière, de Bordeaux:
15 quarts de pipe Cognac, de preuve, à vendre par
Fco. DE FUENTES & Co,
19 juin 60, rue Commune.

DANS LES MAGASINS DE LA DOUANE—400 caisses vin St Julien, 40 barils vieux Cognac, à vendre par
Fco. DE FUENTES & Co,
19 juin 60, Commune.

SUCRE DE LA HAVANE—45 caisses sucre blanc, reçu par le navire Adams Gray, à vendre par Fco. DE FUENTES & Co,
19 juin 60, rue Commune.

SUCRE blanc de la Havane—50 caisses, en débarquement du brick Adams Gray, à vendre par
B. VALLS,
19ju 37, rue Commune

TABAC de la Vuelta—12 balles en débarquement du brick Adams Gray, à vendre par
B. VALLS,
19ju 37, rue Commune.

CIGARES DE LA HAVANE—110,000, en débarquement du brick Adams Gray, à vendre par
B. VALLS,
19ju 37, Commune.

SUCRE jaune de la Havane—150 caisses en magasin et à vendre par B. VALLS,
19ju 37, rue Commune.

TABAC de la Havane et de Cuba—400 balles, à vendre par B. VALLS,
19ju 37, rue Commune

CACAO de Guayaquil et de Para—20 sacs, à vendre par B. VALLS,
19ju 37, rue Commune

CIGARES de la Havane et Principe—1,000,000 en magasin et à vendre par B. VALLS,
19ju 37, rue Commune

HUILE d'Anis et de Peppermint, à vendre par
B. VALLS,
19ju 37, rue Commune

CARTON pulvérisé pour doublage, à vendre par B. VALLS,
19ju 37, Commune

CHARRETTES des marques la Rosanda et la Estrella, à vendre par B. VALLS,
19ju 37, Commune

TABAC à chiquer de Libenthall, à vendre par
B. VALLS,
19ju 37, Commune

VIN DE FAJARDO, Bayonne et Xerez, à vendre par B. VALLS,
19ju 37, rue Commune.

[illegible]

☞ Par acte passé devant M. A. Chiapella, notaire public, M. J. Pernet est absent de ma procuration, pendant mon absence de cette ville.
GERARD TURPIN,
14 juin—6 No. 31 Vieille Levée

☞ M. F. P. Ducongé, 30, rue Chartres, est ... [illegible] pendant notre absence.
11juin B. & A. SOULIÉ

Bureau du Recorder de la 2me Municipalité.

Nile-Orléans, 16 juin 1849.

JE déclare par la présente que EMILY MAYFIELD et JOHN ASIVIDO ont été acquittés par le Recorder de cette Municipalité, de l'accusation qui pesait sur eux.

J. V. JONTE,
16ju—6t Greffier.

EN débarquement du brick Caroline, capitaine Berlora:
25 caisses olives grand modèle anglais;
15 do de modèle ordinaire;
10 do anchois; 20 do capres;
5 do thon mariné;
150 paniers huile d'olive, 24 onces, Js. Piaguiot;
50 do de 24 demi-bouteilles do;
3 caisses fromage de Parmesan;
26 barillets sardines salées et 17 caisses fraises à l'eau-de-vie;
100 caisses pâte d'Italie;
10 douzaines chemises en fil; 1 caisse soierie;
8 caisses bonnets garance, à vendre par
B. TALAMON,
19 juin 166 et 168 rue Royale

EN débarquement du navire Ferrière, de Bordeaux:
10 quartauts eau de vie Ey. Sutton 1834, 1re preuve
15 do do Moineau 1842, 2me preuve.
20 barriques vin blanc Haut Sauterne.
24 do vin rouge Macau, Medoc et St-Estèphe.
20 barils vin blanc Haut Sauterne.
2 balles bouchons extra fins, à vendre par
B. TALAMON,
18 juin 168 rue Royale

EN débarquement du navire Medemack, du Havre:
40 caisses absinthe suisse de Jean Renaud.
20 do champagne, à vendre par
B. TALAMON,
16 juin 168 rue Royale

D'IMPORTATION RECENTE.—Fromage de Gruyère, olives Amelina, olives farcies, thon mariné, sardines à l'huile, anchois et homards à l'huile, huile d'olive de la marque James Piaguiot, en paniers de douze bouteilles et de vingt-quatre demi-bouteilles, prunes sèches en paniers de différentes grandeurs, vin muscat en caisses, vin de Marseille en barriques, vin rouge de Bordeaux, ordinaires en caisses et en barriques, vin rouge en barriques, de divers crus et de divers âges, vin rouge qualité supérieure en caisses, vin blanc en caisses de vingt-quatre demi bouteilles, vin blanc en barils Haut Barsac et Sauterne, eau de fleurs d'oranger de divers modèles, savon Rougeal, bouchons à bouteilles et à dames-jeannes, absinthe et kirsch suisse, champagne en paniers et en caisses, à vendre par
B. TALAMON,
19 juin 166 rue Royale

Vins pour Familles.

25	barriques vin vieux	Chateau Margaux 1834,
25	do	do	Chateau Beisc 1832,
24	do	do	Chateau Médoc.
40	do	do	St-Julien do.
20 demi do	do	do	Chateau Margaux,
30	do	do	St-Emilion,
12	do	do	St-Julien,
50 caisses de 12 bout.			Chateau Latour.
50	do	do	Chateau Lafitte,
40	do	do	Chateau Bel Air,
75	do	do	Chateau Margaux,
70	do	do	Bauzan,
70	do	do	Léoville,
120	do	do	St Julien Médoc,
20	do	do	St Emilion,
25	do	24 1/2	Chateau Latour,
25	do	24 1/2	Chateau Lafitte,
25	do	24 1/2	Chateau Bel Air,
25	do	24 1/2	vin de Bourgogne,
20	do	24 1/2	vin de Beaune,

10 douzaines vin de Madère London Particular,
... vin vieux d'Oporto,
25 barils vin blanc Haut Sauterne,
25 do do do,
... Haut Sauterne 1834,
... Haut Barsac.
A vendre par ... PERRIER,
14 juin ... rue Royale et Du Maine.

PERDU.

PENDANT la nuit du 26 au 27 mai dernier, dans le faubourg Tremé, un portefeuille en maroquin brun-noir, contenant dans une poche une bague avec deux cheveux et une boucle de cheveux enveloppée dans un morceau de papier. Il y avait aussi un quart de billet de loterie de la Havane, et quelques autres papiers peu importants. On donnera une récompense libérale à la personne qui rapportera cet objet au bureau de ce journal et elle pourra garder en outre le billet de loterie ... [illegible]

PERDU, samedi à la poste, un livre de banque contenant deux billets à ordre, l'un de la somme de $200 tiré par le Dr. Vincent à l'ordre de M. Porter, payable le 14 au 17 juin 1849, et un autre tiré par M. Lord, même ordre, payable du 20 au 23 courant. La personne qui aurait trouvé ces billets est priée de les rapporter au soussigné, qui offrira une récompense honnête.

Le public est prévenu de ne point les négocier, attendu que le paiement des dits effets a été arrêté.

A. PERIER,
16 juin—3 242, rue Royale.

PIANO—On désire acheter un bon piano, à bon marché et pour lequel on paiera comptant. S'adresser par lettre ... à ... [illegible] encadrer, rue des Magasins.

Terrain à vendre à Lafayette.

UN terrain touchant à l'encoignure des rues Philippe et Fulton, ayant 31 pieds 6 pouces 6 lignes face à la rue Fulton, sur 150 pieds de profondeur, entre deux lignes parallèles. S'adresser à l'encoignure Bienville et passage de la Bourse, au Duty-Coffee-House, à D. CASAS. 18 juin

AUGUSTIN DEVRON a l'honneur de prévenir les personnes qui ont bien voulu lui donner leur confiance, que ses magasins de GROCERIES et COMESTIBLES, est actuellement à l'encoignure des rues du Chapitre et Vieille Levée, où il continuera à vendre tout ce qu'il y a de meilleur dans cette sorte d'articles—notamment en beurre.

16ju—12t.

LE soussigné déclare révoquer à partir de ce jour toutes les procurations données par lui, à l'exception de celle en faveur de M. JULES TARGON.

CHAS. A. BARRIERE,
19ju—6t 54, rue de Chartres.

EN débarquement du navire Ferrière, de Bordeaux:

26 barriques vin rouge des marques suivantes, Guerrie, Cantenac et Quinsac;
30 do do St-Julien et Pauillac;
20 do do Haut-Médoc;
20 do do Grave;
20 demi barriques vin rouge, Grave;
20 do do do,
100 caisses vin rouge, St-Julien;
200 quarts de pipes eau-de-vie, Fs. Godard;
20 do do de F. A. de Lafontaine;
A vendre par
EUGENE ROCHEREAU,
18 juin 17 et 19, rue St Louis.

A VENDRE en débarquement du navire Ferrière, de Bordeaux:
40 barriques vin rouge, bon ord. pour famille;
50 barils vin blanc Haut Sauterne;
100 caisses absynthe, Suavajol, Bronston & Co;
25 do kirsch do do;
15 balles de 20,000 chaque bouchons pointus.
Par POURET FILS,
16 juin 19, rue Conti, entre Chartres et Levée.

Cigares de la Havane.

EN débarquement du brick Adams Gray—50,000 Regalias, Garantizados et Canones Escalapeos, à vendre par J. H. RECULFI & Co,
16ju 17 rue Commune

PORTO—100 barils vin de Porto, bonne qualité en magasin et à vendre par P. LONGIS,
16juin 116, rue Royale.

CAFE—40 sacs café Havane, en déchargement du brick Adams Gray, à vendre par
P. LONGIS,
16 juin 116, rue Royale.

VIN DE LACRIMA CHRISTI—40 caisses de 24 bouteilles, à vendre par P. LONGIS,
16juin 116, rue Royale.

SUCRE DE LA HAVANE—80 caisses sucre jaune fin, en débarquement du brick Adams Gray, à vendre par WM H. SIMMONS,
16ju 31, Gravier

CAFE DE LA HAVANE—65 sacs prime vert, en débarquement du brick Adams Gray, à vendre par WM H. SIMMONS,
16ju 31, Gravier

CIGARES—80,000 Sevillanas, Colonas, Napoleon, Ugues & Beisounel, Regalias, Milanos, et Trabucos, en magasin et à vendre par
WM. H. SIMMONS,
16juin 31, Gravier.

ALOGOL—40 boîtes d'Homergue & Co, neutralisé et pur, en magasin et à vendre par
W. H. SIMMONS,
16juin 31, rue Gravier.

CHANDELLES DE L'ETOILE—400 caisses marque Grass & Dietrich, à vendre par
WM H. SIMMONS,
16ju 31, Gravier

CUIRS MEXICAINS—500 cuirs en déchargement du brick Milandos, à vendre par
WM H. SIMMONS,
16ju 31, Gravier

CHAMPAGNE—En bouteilles et en demi bouteilles, de la marque "American Eagle", en magasin et à vendre par P. LONGIS,
4 juin 116, rue Royale.

PORTO—100 barils Porto de la marque supérieure et bien connue "F Monteiro"—150 pipes, et à demi-pipes, Porto en magasin et à vendre par P. LONGIS,
4 juin 116, rue Royale.

SAUTERNE—40 barils Sauterne et 50 barils Barsac, en magasin, et à vendre par
P. LONGIS,
4 juin 116, rue Royale.

BORDEAUX—100 caisses Chateau Lafitte,
50 caisses Chateau Margaux,
20 do Haut Brion, 1844,
20 do St Julien Medoc,
20 do Pauillac Medoc,
en magasin, et à vendre par
P. LONGIS,
4 juin 116, rue Royale.

CHAMPAGNE—En bouteilles et demi-bouteilles marque "Duc de Montebello", en magasin et à vendre par P. LONGIS,
4 juin 116, rue Royale.

MADERE VIEUX—4 barils et 10 caisses, vieux Madère, en magasin, à vendre par
P. LONGIS,
4 juin 116, rue Royale.

BORDEAUX—40 barriques vin pour familles;
10 barriques Margaux, Médoc de Soubirol;
20 do St-Julien;
20 do St-Julien Carnet;
8 do Médoc;
20 do St-Guyons Margaux,
En magasin, et à vendre par
P. LONGIS,
4 juin 116, rue Royale.

CIGARES de la Havane—11,000 cigares Regalia, ... à vendre par
P. LONGIS, 116, rue Royale.

[illegible]

Pour les Ilets & Intermédiaires.

Le bateau à vapeur ARKANSAS No. 4, pour la Baie St-Louis, la Pascagoula, Mississippi-City et Biloxi, (en partant par les chars du rail-road Pontchartrain.)

Ce bateau fin marcheur, sous le commandement du capitaine E. Fastman, ayant été nouvellement meublé et disposé pour offrir toute espèce de commodités aux personnes qui vont visiter les endroits où l'on se baigne, fera régulièrement des trajets durant la saison.

Il partira comme suit:

De la Nouvelle-Orléans.

Lundi, après l'arrivée des chars de 6 heures du soir	
Mercredi,	9 1/2 du matin.
Vendredi,	9 1/2 du matin.
Samedi,	6 heures du soir.

De Biloxi.

Dimanche soir, après les chars de 4 heures.	
Mardi,	" 4 "
Jeudi,	" 4 "
Vendredi,	" 4 "

☞ Il y aura un sac aux lettres ouvert aux Nos. 28 et 29, Nouvelle-Levée, qui sera fermé une demi-heure avant le départ des chars.

N. B.—Le bateau à vapeur ARKANSAS No. 4 recommencera ses voyages réguliers le samedi 16 du courant, et est actuellement prêt à recevoir du fret.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
YOUNG, BLACKWOOD & Co.
15 juin 28 et 29, Nouvelle Levée.

MARCHANDISES AU RABAIS
ET PAS DE RESERVE SUR LES PRIX!!!
M. E. HAGGERTY & BROTHER.
52, RUE DU CANAL.

COMMENCERONT aujourd'hui lundi, à se défaire de leur stock de MARCHANDISES SECHES et de FANTAISIE, aux prix les plus bas.

Ces marchandises on été, en grande partie, achetées aux encans ces mois derniers, à des prix beaucoup plus bas que ceux des manufactures, et sont offertes à bien meilleur compte qu'aucuns de plus modérés de la place, afin de porter tout le monde à acheter.

Les personnes voudront acheter chez nous, se persuaderont que ce n'est pas seulement sur quelques articles que nous ferons nos rabais, mais que ce bon marché s'étend également sur toutes les marchandises en général.

Les détaillants de la campagne trouveront leur intérêt en venant visiter notre stock.

M. E. HAGGERTY & Co,
21 mai—3 p. s. 52, rue Canal.

Nouvelle-Orléans, 19 mai 1849.

L'ELECTION de sept Directeurs de la nouvelle Compagnie de l'Assurance des Marchands aura lieu mercredi 20 juin, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M., au bureau de la Compagnie des Marchands, situé rue Royale.

Commissaires: LEVI PEIRCE.
JOHN PEMBERTON.
L. HERMANN.
F. CONREY Jr.
FELIX LABATUT.
22 mai—30

AVIS.

Cours d'Anglais.

M. GOUBAULT a eu l'heureuse idée d'ouvrir dans son institution, rue des Remparts, entre les rues St-Pierre et Toulouse, un cours d'anglais, le soir de 7 à 9 heures.

Les ouvriers venus d'Europe qui sentent l'impérieux besoin de connaître la langue anglaise pourront l'apprendre moyennant 4 dollars par mois.
16mai

HOTEL DU CHENE VERT,

A Biloxi,

TENU PAR Mme PRADAT.

LE public est informé que cet établissement, si avantageusement connu pour la salubrité de sa situation, la beauté de ses jardins, allées, kiosques et la tranquillité dont on y jouit, est maintenant ouvert aux visiteurs.

Les propriétaires ont profité de l'hiver pour améliorer et agrandir la maison. Cet Hôtel peut maintenant recevoir deux cents pensionnaires de plus que l'année dernière, et les familles pourront avoir des uniques séparées complètement séparées de l'hôtel.

La table est servie avec une recherche toute particulière; les vins et les liqueurs sont des meilleures qualités. Le vin est compris dans le prix du dîner.

Mme Pradat a engagé un orchestre composé de bons musiciens, et il y aura deux bals par semaine. La salle de bal a 100 pieds de long, elle est élégamment décorée et séparée du corps de l'établissement, afin de ne pas interrompre les pensionnaires qui ne voudraient pas assister au bal.

L'Hôtel a engagé une compagnie de pêcheurs qui fourniront journellement la table d'huîtres et de poissons frais de toute espèce, tels que poissons rouges, truites, grasmade, pompano, maqueraux espagnols et chevrettes.

L'établissement possède aussi un magnifique Café, salle de billard, beaucoup à promenades et des maisons de bains pour les dames et les messieurs. Un port répandu d'agrément se procurer des voitures et de selles.

Mme Pradat informe le public que rien n'a été épargné pour rendre l'Hôtel ci-dessus égal si non supérieur aux plus beaux établissemens de ce genre des bords de la Baie.

Les personnes qui désirent s'arrêter à l'Hôtel du Chêne Vert, sont invitées à en informer le capitaine du steamboat, afin d'être débarquées au wharf de l'Hôtel.

Les prix sont modérés. 2 juin—3m

AVIS.

LES soussignés, nommés en vertu d'un ordre de la Première Cour de District, commissaires pour l'exposition de 12 chaises à l'Esplanade, depuis la rue Johnson jusqu'au Bayou St-Jean, et prenant en considération juste et équitable de la perte ou du gain que pourraient en résulter pour les propriétaires de terres et maisons ... [illegible] ... juillet 1849 ... dans l'ordre de plus de 20 jours à la Première Cour de District, ... et les oppositions doivent être formées dans les dits dix jours qui suivront la publication du présent avis, déduire leurs raisons par écrit.

Nile Orléans, le 1er juin 1849.

L. T. CHALON,
P. CHEVALIER,
J. B. COULTE.
2juin—30f

AVIS.—La société ci-devant existant entre les soussignés sous la raison de A. Ledoux & Co, est, par consentement mutuel, dissoute à partir de ce jour. M. Alphonse Miltenberger reste chargé de la liquidation des affaires et est autorisé à se servir du nom de la raison sociale comme liquidateur.

A. LEDOUX,
ALPHONSE MILTENBERGER.
Nouvelle-Orléans, 31 mai 1849. 1er juin

LES affaires ci-devant conduites par A. Ledoux & Co, seront désormais par le soussigné sous la raison de A. MILTENBERGER & Co.

ALPHONSE MILTENBERGER.
No. 77 rue du Canal.

Nile-Orléans, 1er juin 1849.

On désire se procurer une maison de campagne dans les ... Ar. Miltenberger.
1er juin—1 m

LIBRAIRIE DE VICTOR HEBERT,

149, RUE DE CHARTRES.

ON vient de recevoir par les derniers arrivages du Havre, un assortiment d'ouvrages nouveaux:

Proudhon—Idées révolutionnaires, une brochure;
do Banque du Peuple, do;
Mlle Le Normand—Grand Jeu de Société, 5 vol. et cartes;
do Roue de la Fortune, 1 vol;
Mlle Le Marchand—Le Grand oracle des Dames;
do La Providence ou Grande Interprétation des Songes;
do L'Art de tirer les Cartes;
do do de connaître l'avenir;
do do d'expliquer les songes;
Thiers—De la propriété;
Boyleau—Jerome Paturot à la recherche de la meilleure république;
do Jerome Paturot à la recherche d'une position sociale;
Lamartine—Les Confidences;
do Raphaël;
Boucher—Histoire Pittoresque des Jésuites;
Dictionnaire du Commerce et des Marchandises;
Feval—Mystères de l'Inquisition;
Martin—Histoire des Voyages, 5 vols grands in-8o, avec gravures
12 juin

CRÈMES A LA GLACE,

SORBETS ET LIMONADES,

Sur la place St-Antoine.

COURVOISIER & Co, préviennent le public que dimanche prochain 1er avril, ils feront l'ouverture de leur Pavillon, situé place St-Antoine où l'on servira journellement des Glaces, Sorbets et Limonades, depuis onze heures du matin jusqu'à la même heure du soir. 30 mars

C. GOSSIN, Libraire-Relieur,
RUE DE CHARTRES No. 133.

VIENT d'ajouter à son CABINET DE LECTURE un bon nombre d'ouvrages et romans—les œuvres de Paul de Kock, édition entièrement neuve, y compris Taquinet, le bossu, dernier ouvrage de l'auteur; le Fils du Diable, par Paul de Féval, &c.

Conditions de l'abonnement—$1 par mois et $3 de dépôt, payables d'avance.

MARCHANDISES

SECHES.

A 25 pour cent au-dessous du prix coûtant.

LA société existant sous la raison de CHARLES GALLOT & Co., devant être incessamment dissoute, toutes les marchandises composant le grand assortiment du magasin encoignure des rues Canal et Dauphine, sont offertes en vente à 25 pour cent au-dessous des prix de facture.
22 avril

A VENDRE,

APPAREIL BILLEUX,

(1 Moulin par 24 heures.)

FAUTE de force et de volonté suffisantes sur l'habitation, sise à la paroisse St Charles, pour tirer tout l'avantage de cet appareil, les conditions seront avantageuses.

Plus 10,000 liv. noir animal Nos. 3, 4 et 5.
S'adresser chez le soussigné.

J. LEVOIS, rue Chartres, au 1er.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Ferrière, venant de Bordeaux:
140 barriques vin rouge bon ordinaire,
20 barriques vin blanc Haut Sauterne
20 barils vin blanc do.
En magasin, les importations récentes:
... vin rouge 1847,
... do 1846,
... Sauterne 1847,
... do 1846,
... cognac Castillon.
... absinthe des maisons de Sauvageot, Brulason & Co.
... vin à haut Sauterne 1844 et '46.
G. M. LUCAS,
20 Bienville.

L... offre à vendre à bas prix les articles suivants, reçus par le navire Seth Sprague:
... pomerole noire assortie, de No. 16 à 30.
... Spoons entre très belle qualité.
... do.
D. B. MACARTY,
... 120 rue Bourbon

EN débarquement du brick Salvadore, de la Havane:
... tabac,
... huile de Anis et Moscatel,
... cigares,
... café de Guayaquil,
... cigares des marques Sevillanas, Esmeralda, ... Minerva, ... New-Orleans, ... à vendre par
B. VALLS,
... 37, rue de la Commune.

NOUVEAU SYSTEME DE VIDANGES
A LA POMPE

[illegible]

QUARTIER GENERAL

LEGION DE LA LOUISIANE.

Nouvelle-Orléans, le 16 juin 1849.

ORDRES GÉNÉRAUX No. 11.

CONFORMEMENT à l'ordre émané du quartier général et de la première division, la légion prendra les armes et se réunira en grande tenue le mercredi 4 JUILLET prochain, à six heures et demie précises du matin, sur la Place d'Armes, pour la célébration du 73ème anniversaire de notre glorieuse indépendance nationale.

Le major L. Gally commandant le bataillon d'artillerie, fera tirer un salut national sur chacune des places d'Armes et Washington, la veille du 4 juillet au coucher du soleil, au lever du soleil le 4, et un troisième salut à midi du même jour.

La Compagnie des Chasseurs de 1814-15, lieutenant commandant Ibor, devra se rendre sur la place une demie heure avant l'heure précise, y prendre la grille et en garder les portes.

Les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre. D. AUGUSTIN,
Brigadier Général.
J. L. LAMOTHE, Aide de Camp. 16 juin

VOLUNTARIOS CATALANES DE LA LUISIANA.

ATENCION

EN conformidad al articulo 13, seccion 3a de los reglamentos, la Compañia se reunirá en asamblea general, en su sala de armas, esta calle Dumaine, No. 14, el jueves proximo, 21 del corriente, a las 7 en punto de la tarde.

Se recomienda tanto á los miembros activos como honorarios sean exactos á la hora citada.

De orden del capitan.

CAYETANO PACHE,
18ju Sargento 1ro

CALLIGRAPHIE,

RUE DE CHARTRES, No 20.

On peut acquérir une belle main courante pour la tenue des livres, en quelques leçons, à l'Académie d'ECRITURE DE DOLBEAR, rue de Chartres. Il y a classe tous les jours, à l'exception des rues de la Course et Magasins. Les dames et messieurs sont priés d'y venir. On donne également des leçons sur la tenue des livres, tous les jours. PLUMES EN OR, extra-dure, de Dolbear à vendre par RUFUS DOLBEAR,
1mai rue Chartres

A LOUER—La propriété connue sous le nom de Raffinerie à sucre Washington, située rue Casacalvo, Troisième Municipalité. Possession immédiate.

CETTE propriété a 196 pieds de face sur 171 pieds de profondeur. Les bâtiments sont en bon ordre et peuvent servir de raffinerie ou être convertis en magasin d'entrepôt. Le prix de la location sera modéré si l'on trouve un bon locataire.

S'adresser au No. 47, rue Bienville. 14 juin

Mme CLARET,

ACCOUCHEUSE, de la Faculté de Paris, et recommandée par les meilleurs médecins de cette ville, où elle exerce sa profession depuis huit ans, a l'honneur d'annoncer aux dames de sa clientèle qu'elle a établi son domicile No 99, rue Toulouse, encoignure Bourbon.

Mme CLARET s'occupe spécialement des maladies de l'Utérus, sous la direction du médecin des malades qui pourraient réclamer ses soins.

N. B. Ne pas s'adresser à son ancien domicile, No. 176, rue Bourbon, avec lequel elle n'a plus de rapport. 16 fév—6m

Washington High School.

AVIS AUX FAMILLES.

AFIN d'éloigner du foyer de la maladie qui décime la population de la ville, les jeunes personnes confiées à ses soins, Mme de la GRACERIE s'est assurée, à Mandeville, un logement approprié aux exigences d'un pensionnat.

Les études seront aussi complètes qu'à la ville. Rien ne sera changé au programme du WASHINGTON HIGH SCHOOL.

L'usage des bains de lac, l'air pur de la campagne, l'exercice modéré sont des avantages que les familles apprécieront.

Le départ pour Mandeville est fixé au samedi 16 du présent mois.

Mme de la Gracerie reviendra en ville à la fin de la saison.

Le trajet de la Nouvelle-Orléans à Mandeville se fait en deux heures.
5 juin

LES soussignés ayant été liquidateurs en ... jours, continueront le commerce de marchandise sèches ... au magasin, à des prix plus avantageux que ceux auxquels ils ont vendu jusqu'à ce jour.

Désirant à avoir pour la saison prochaine des marchandises fraîches, nous vendrons nos stocks ... à des prix ... savoir:

Dentelles françaises, jaconats, organdis, barèges, mousselines, bas de coton, de fil d'Ecosse, de soie, bas à longues de tout genre, ... de chemises; et des articles de linge ... de ... calicos, organdis ...

Mouchoirs batiste claire en tous genres, éventails, articles de mode, ... mantilles ... etc., etc.

Les articles ci-dessus ... de première qualité, garantis ... seront vendus avec grande ... réduction ... et comptant.

F. & E. REILLY,
7 juin—30f Encoig. Royale et Canal.

EN vente chez C. GODIN, libraire relieur, rue de Chartres No 133—

Le Comte de Monte-Cristo, 6 volumes illustrés.
do 10 volumes in 12.
Proudhon—De la création de l'ordre dans l'humanité, 1 vol.
J. J. Rousseau—Le Contrat Social.
ABONNEMENTS:
A l'Echo des Feuilletons, la 1ère livraison est prête à être lue.
Au Journal de modes La Toilette.
Au Magasin Pittoresque.
Cartes à jouer, enveloppes de lettres.
Abonnement de lecture.
Atelier de reliure en tout genre. 7 juin

A LOUER,

UNE MAISON à trois étages, avec une cour spacieuse, logements pour domestiques, etc., située rue de l'Esplanade, No. 77, entre Conde et Royale, Première Municipalité.

S'adresser à G. M. LUCAS,
11 juin—1m 20 rue Bienville

STEAMSHIP

FALCON.

NOUS venons encore solliciter les dames de venir examiner deux caisses de superbes toiles d'Irlande, douces et d'un bel apprêt, reçues ce matin par le steamship Falcon.

THOMAS BRADY,
9 juin 31, rue de Chartres.

COGNAC—10 demi pipes eau de vie Segon Duck de Londres, Otard, Dupuy 1845;
10 demi pipes eau de vie pale, Otard, Dupuy 1845
20 quarts de pipes eau de vie pâle do do 1845
AUSSI—Quelques demi pipes et quarts de A. Duboset Jne. maintenant en débarquement du navire Vaillant et à vendre par
A. DELAMARE,
18 mai—a No. 65 rue St Louis

CHAUDIERES A SUCRE—Une machine à vapeur de 12 sur 36, et toujours en main, un assortiment complet de chaudières à sucre en fer forgé et de différentes dimensions. Ces chaudières sont faites d'après les derniers modèles de New-York, à vendre par BONNER & SMITH,
16ju—2m 35, rue du Camp

J. H. RECULFI & Co.

MARCHANDS COMMISSIONNAIRES
ET IMPORTEURS
De Cigares de la Havane, Café et Sucre,
No 17, RUE COMMUNE.

TH. MOREAU

PARFUMEUR, rue Royale, No. 162.

A L'HONNEUR de prévenir ses amis et le public en général, qu'il fera jeudi prochain, 19 du courant, l'ouverture d'un magasin provisoire dans le local ci-devant occupé par Mme Ste Rose Delessay.

En raison du sinistre arrivé à sa maison de commerce le 5 du présent mois, Th. Moreau prévient qu'il vendra ses marchandises augmentées de cinquante colis arrivés depuis l'incendie, par les navires Oregon, Marion, Brunswick, Charlemagne et Fides, du Havre, à des prix de beaucoup audessous du cours ordinaire de la saison que le local qu'il occupe se trouve trop restreint pour recevoir ces marchandises et celles qu'il attend.

Il est inutile de faire le détail des articles offerts aujourd'hui, le public sait que le magasin de Th. Moreau est un des mieux assortis en articles de fantaisie et de bon goût et principalement en un choix considérable de chemises d'hommes.

MM. les COIFFEURS trouveront comme par le passé un assortiment complet des articles qui les concernent. 20 mai

A VENDRE à l'arrivée du navire Indiana, de New-York:
60 quarts de pipes vin de Xérès;
40 huitièmes do do;
40 quarts do Burgundy Port;
300,000 bouchons ordinaires et communs;
130,000 do pointus, fins.
par DUFOUR, WILLIAMSON & Co,
13 juin No. 35 rue Natchez

CAFE.—Quelques sacs café de la Havane, à vendre par
LABORDE & XIQUES,
13juin 31, rue de la Commune.

CIGARES—Un grand assortiment de cigares de la Havane, toujours en main, à vendre par
LABORDE & XIQUES,
13juin 31, rue de la Commune.

MIEL blanc supérieur de la Havane, en barillets de 30 gallons chaque, à vendre par
LABORDE & XIQUES,
13juin 31, rue de la Commune.

INDIGO supérieur du Guatimala, en magasin et à vendre par
LABORDE & XIQUES,
13juin 31, rue de la Commune.

PEAUX MEXICAINES—200 peaux ... mexicaines, venant d'arriver de Tampico, par la goëlette Bonaissance, et à vendre par
R. D. BLOSSMAN,
13ju 16, rue Conti

VANILLE—Une caisse ... vanille fraîche, pour être ... à vendre par
R. D. BLOSSMAN,
13ju 16, Conti

Bottes, Brodequins, Souliers, assortiment ... du navire Colosse ... pour hommes, dames et enfans, à vendre par
FRENET & Co,
14 juin No. 25, rue du Magasine

CHAPEAUX, CASQUETTES, &c.—Un assortiment complet de chapeaux en soie, feutre, ... à ... Aussi, chapeaux de laine et de paille, à vendre par
FRENET & CO.
14 juin No. 25, rue du Magasine.

CIGARES de la Havane—25,000 Regalias, Bandera, Principe, Santos ... reçus du brick Isabella, Rosa, à vendre par
J. H. RECULFI & Co,
20 mai 17, rue Commune.

CHOCOLAT de la Havane ... à vendre par J. H. RECULFI & Co,
20 mai 17, rue Commune.

A. LANUSSE & Co.

MARCHANDS DE CHARBON.

ONT ... [illegible]

A ... [illegible]